

SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES ORGANISATEURS DE COMPETITIONS DANS LE CADRE DE LA COUPE DE LA LIGUE OU LA COUPE DE LA FEDERATION

But

Si on peut constater un progrès constant au niveau de l'organisation des compétitions en ce qui concerne le respect des horaires, les installations, pistes ... , il convient de ne pas se reposer sur ses lauriers.

L'amélioration de la qualité de nos organisations doit être un souci constant.

La présente réunion a comme but d'attirer l'attention des organisateurs sur les aspects principaux à prendre en compte pour s'assurer la réussite de l'organisation.

Elle veut, non seulement, rappeler les obligations inhérentes à l'organisation des compétitions comptant dans le classement des Coupe de la Ligue et de la Fédération, mais également conseiller les organisateurs pour mener à bien leur organisation – aussi bien en ce qui concerne les réglementations que l'utilisation des outils informatiques – en leur fournissant des moyens de contrôle et différents guides.

Rappel des obligations

L'organisation de tournois comptant pour la coupe de la Ligue Francophone ou pour la coupe de la Fédération implique de la part des organisateurs des obligations.

1. Il ne faut pas confondre Coupe de la Ligue et Coupe de la Fédération.

La première est réservée aux catégories des jeunes tandis que la seconde concerne les seniors.

Actuellement la Ligue attribue son label

au fleuret : aux poussins mixtes , pupilles garçons et filles , minimes garçons et filles, cadets et cadettes.

à l'épée : aux minimes garçons et filles, aux cadets garçons et filles

au sabre : aux cadets garçons

La coupe de la fédération concerne actuellement les seniors au fleuret masculin et féminin, à l'épée masculine et féminine et au sabre masculin.

2. Dans la coupe de la Ligue, le sur-classement simple est autorisé (1 catégorie).

Il est interdit dans la catégorie Poussins.

De plus, il est interdit de participer à une compétition, comptant pour la coupe de la Ligue, avant l'âge de 8 ans révolus.

Un contrôle strict doit être organisé à ce sujet.

3. Avant le début des épreuves, le responsable du directoire technique veillera à constituer celui-ci d'au minimum trois membres si possible de cercles différents.

Le nom des membres doit être affiché. Les membres doivent être présents pendant toute la durée de la compétition et doivent avoir une connaissance suffisante du règlement FIE.

4. L'encodage des tireurs est une opération très importante et mérite une attention toute particulière. Les différents classements peuvent être obtenus au secrétariat de la Ligue. Il est rappelé que l'encodage pour les tournois diffère s'il s'agit de

championnat de Belgique, de la coupe de la Ligue ou de la coupe de la Fédération.
Le directoire technique doit être en possession de ces classements le jour de la compétition.

Tenir compte des classements de la saison précédente tant que le tireur n'a pas participé à une compétition dans la saison en cours.

Il sera demandé au secrétariat de La Ligue d'envisager la possibilité de faire apparaître dans les classements les tireurs étrangers avec leur place obtenue dans le tournoi sans indication de points entrant en ligne de compte dans les classements (ceci afin de permettre l'encodage des tireurs étrangers en conformité avec les règlements).

5. La liste des tireurs avec le nom de leur cercle et leur n° de série doit être affichée 15 minutes avant le début de la compétition afin de permettre un contrôle. Les réclamations éventuelles doivent être acceptées si elles sont fondées et, le cas échéant, le n° de série ou le nom du cercle doit être changé avant l'établissement des poules.

6. Dès la formule établie, elle doit être annoncée et affichée et en aucun cas (abandon, arrivée tardive...) ne peut être changée. Si un seul assaut a débuté, il est interdit d'ajouter un tireur arrivé en retard.

7. Les informations relatives au déroulement du tournoi (présence, formule, constitution des poules, les résultats des poules, tableau, classement, éventuellement horaire précis) doivent faire l'objet d'un affichage permanent pour permettre aux spectateurs et aux tireurs de suivre l'évolution du tournoi.

8. Le directoire technique ne peut déroger aux règles essentielles émises par la FIE. Il ne peut en aucun cas mettre des tireurs et la responsabilité des arbitres en danger en les autorisant à combattre sans cuirasse de protection (sous veste), sans longs bas ou encore en culotte de training.

De même, il veillera à donner la responsabilité des assauts prioritairement à des arbitres ou à des candidats arbitres.

L'utilisation, à des fins d'arbitrage, de minimes ou de parents n'ayant jamais pratiqué l'escrime est absolument prohibé.

9. L'organisateur veillera à remettre les prix avec un certain décorum afin d'honorer les lauréats.

10. La liste des participants avec leur n° de série, leur cercle, la formule utilisée, le premier tour de poule ainsi que l'activité des arbitres doivent parvenir au siège de la Ligue dans le courant de la semaine. Les classements finaux doivent parvenir au plus tard le lundi.

11. Il existe un règlement particulier à chaque coupe. Les prescriptions de ces règlements doivent être suivies.

12. Regroupement de catégories : **UNIQUEMENT** ce qui est prévu dans les règlements.
A défaut l'épreuve devient caduque pour ce qui est du classement comptant pour la Coupe.

13. Tout manquement à l'une de ces règles pourra entraîner la suppression du label de la Ligue pour la saison suivante.

Critères d'une bonne organisation

Outre le bon fonctionnement le jour des épreuves, un bonne organisation passe, sans contexte, par une préparation minutieuse.

Des questions doivent être posées, des éléments doivent être pris en compte, des critères doivent être respectés.

- a. La première question est : **Combien de pistes peut-on placer dans la salle ?**
Le nombre de pistes installées doit garantir un minimum de confort et de sécurité pour les tireurs et pour les arbitres. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas actuellement, où un maximum de rentabilité est recherché au détriment de l'aspect sportif.
- b. La réponse à cette première question étant donnée, on pourra passer au stade suivant de l'organisation. Tout d'abord, tenir compte des durées de temps pour les matches eux-mêmes suivant les normes ci-dessous :

Poules : y compris délais d'enregistrement des résultats et délais de réclamation

Poule	Fleuret	Epée	Sabre
7 tireurs	2 heures	2 heures 30	1 heure
6 tireurs	1 heure 30	1 heure 15	45 minutes
5 tireurs	1 heure	1 heure	30 minutes

Elimination directe :

Match	Fleuret	Epée	Sabre
Senior à Minime (15T) 3x3	20 minutes	25 minutes	15 minutes
Pupille (8T) 2x3	15 minutes	20 minutes	10 minutes
Poussin (6t) 2x3	15 minutes	20 minutes	10 minutes

- c. Ces éléments de planning étant connus, on peut se poser la question du nombre et type des catégories que l'on voudra inscrire dans la compétition en tenant compte d'une estimation du nombre de participants par catégorie.
- d. Directoire Technique (DT)
Qui assurera la présidence du DT ?
Qui assurera la gestion informatique de la compétition ?
Il n'est jamais trop tôt pour ce poser et répondre à ces questions, cela permettra une bonne coordination en ce qui concerne l'encodage des inscriptions et la vérification des numéros de série des tireurs.
- e. Arbitres
1. N'utiliser que des arbitres officiellement reconnus. (voir ci-dessus)
 2. Arbitres à fournir par les clubs inscrivant des tireurs. En principe, à partir de 3 par journée.
Présence : a. si plus de 3 inscrits dans une arme : à partir du début de la compétition concernée.
b. si plus de 3 tireurs sur la journée mais moins de 3 tireurs par arme : à partir du début de la compétition dans l'arme avec le plus de tireurs
 3. Arbitres en renfort :
Il appartient à l'organisateur de prendre les dispositions pour s'assurer le renfort d'arbitres afin de disposer d'un nombre suffisant de ceux-ci pour assurer un déroulement harmonieux de la compétition. La CAL peut assurer, via La Ligue, le relais pour la demande de tels renforts.
 4. Utilisation
Le fait de faire passer un arbitre alternativement d'une arme à une autre au cours de la compétition est absolument à proscrire.
Ceci pouvant se faire lorsque les compétitions dans une arme sont entièrement terminées.

5. Traitement

C'est une obligation pour l'organisateur de traiter décentement tous les arbitres en veillant à ce que ceux-ci reçoivent de quoi se nourrir et à boire tout au long de la compétition.

2 tickets nourriture et 3 tickets boissons sont une norme estimée raisonnable par demi-journée de prestation.

f. Rapports

A l'issue de la compétition établir les différents rapports prévus.

ATTENTION : une exclusion ou expulsion NECESSITE un rapport du DT et éventuellement de l'arbitre. La plus grande attention sera apportée dans la rédaction de ce rapport et particulièrement la référence aux articles du règlement sur le(s)quel(s) s'appuie l'exclusion.

g. Outils d'aide à l'organisation

Vous trouverez en annexes des documents servant à aider à la réalisation de compétitions.

- Organisations Compétitions
- Guide à l'usage du directoire technique
- Rapport du directoire technique